

Paris, le Mercredi 14 mars 2007

La ville de Neuilly sur Seine soigne son Internet.

Xooloo, le leader des solutions de filtrage sur Internet équipe désormais les écoles connectées à Internet de la ville de Neuilly sur Seine.

La ville de Neuilly a fait appel à la technologie Xooloo afin de garantir un usage responsable de ses équipements informatiques dans les écoles.

Le service de filtrage Xooloo permet de sécuriser l'accès à l'Internet des établissements scolaires et autres lieux publics d'accès à l'Internet, contre la consultation de contenus pornographiques, violents ou illicites.

Pour Thomas Brioli, directeur Informatique de la ville de Neuilly, « Nous ne nous posons pas en censeurs des contenus on line. Il faut offrir aux enfants une solution permettant une navigation Internet sécurisée. Xooloo s'est imposé pour l'efficacité de son service, la simplicité et la rapidité de sa mise en œuvre. »

Pour Grégory Veret, Président de Xooloo, « Si aujourd'hui, de plus en plus de collectivités locales prennent conscience de leur responsabilité sur le Net, c'est qu'on ne peut d'un côté sécuriser la cour d'école, veiller aux contenus des livres d'enseignements, légiférer sur le racisme et de l'autre laisser grande ouverte la fenêtre de l'Internet. » et Grégory Veret ajoute « En 2000, lorsque nous proposons notre solution, on nous répondait souvent qu'un enfant n'avait pas à aller sur Internet. Aujourd'hui, se connecter n'a plus rien d'exceptionnel et les nouvelles technologies sont au cœur de l'apprentissage. La demande des collectivités va croissante signe que la prise de conscience est bien réelle et que la réalité de l'Internet s'impose à tous ».

Avec Neuilly sur Seine, c'est près d'une centaine de références, dont les villes de Créteil, Saint Jean de Luz, Antibes ou Saint Jean Cap Ferrat et même des villages de quelques centaines d'habitants comme Fontaine guérin en Anjou qui ont opté pour Xooloo. Aujourd'hui, plus d'un millier d'établissements scolaires utilisent la technologie Xooloo.

Xooloo en bref

Fondée en Janvier 2000, Xooloo s'est notamment spécialisée dans la protection des mineurs sur Internet. Son [service de filtrage Internet](#) pour les enfants est déployé au profit des collectivités locales (pour les établissements scolaires) ou des fournisseurs d'accès à Internet (pour les familles), qui ont tous l'obligation juridique et morale de proposer un système de protection.

Xooloo est un SERVICE de filtrage d'URLs, combinant une technologie de pointe et la supervision humaine : dès que l'utilisateur se connecte à Internet, ses requêtes sont envoyées chez Xooloo et filtrées sans ralentir la connexion. Le filtrage Xooloo s'effectue grâce à des bases de données de sites explicitement autorisés ou explicitement interdits, et ce, en fonction du mode de filtrage qui a été choisi par l'administrateur (Liste Blanche Monitorée ou Liste Noire Dynamique).

Contact presse Xooloo
Jean-François Kitten
mob : 00 33 (0) 6 11 29 30 28
jf@licencek.com
presse@xooloo.net

Les solutions de filtrage Xooloo

Contrairement aux logiciels de filtrage conventionnels, Xooloo allie, pour analyser les contenus, une technologie de pointe et l'évaluation humaine conduite par une équipe de documentalistes qualifiés.

Pour la protection des mineurs, Xooloo propose 2 solutions :

- **Liste blanche pour les 5 à 11 ans** : Un espace de liberté sûr pour l'enfant. C'est un accès restreint à Internet à plus de 5 000 sites dont le contenu a préalablement été analysé et validé, ces sites sont revérifiés en permanence.
- **Liste noire pour les 12 ans et plus** : Un accès à la totalité de la toile. Toute nouvelle page web demandée par l'internaute est validée par le Centre Xooloo. Si le contenu est licencieux, il rejoint les 1 million de sites interdits pour leurs contenus (liste noire) et devient inaccessible à l'enfant.

Quelques références

En décembre 2006, Xooloo a été labellisé Jeune Entreprise Innovante.

Xooloo a signé un accord cadre avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Xooloo a également été distinguée par le Ministère de l'Industrie en recevant le label Oppidum.

Enfin, le rapport Brisset, commandé par le Ministre de la Justice, indique que Xooloo est à « prendre comme modèle pour une protection efficace des mineurs » sur Internet.

Xooloo en actes

Xooloo propose une solution dédiée pour les collectivités locales.

La solution Xooloo équipe déjà plus **d'un millier d'établissements scolaires**.

Le fournisseur d'accès à Internet Orange, leader en France, utilise le service de liste blanche Xooloo.

Dans les Hôpitaux, Xooloo et l'association Docteur Souris se sont associés afin d'offrir aux enfants hospitalisés de l'hôpital Robert Debré à Paris un accès à Internet sécurisé. Ceci leur permet de naviguer sur la toile depuis leur chambre d'hôpital grâce à des ordinateurs portables mis à leur disposition par Docteur Souris.

*Article 227-24 du code pénal

(Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002)

Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur.

Lorsque les infractions prévues au présent article sont soumises par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.